



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Radio France

Question écrite n° 81730

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport de la Cour des comptes, rendu public le 1er avril 2015, consacré à Radio France, société anonyme détenue à 100 % par l'État et dont le chiffre d'affaires - 641 M d'euros en 2013 - provient à 90 % du produit de la contribution à l'audiovisuel public, c'est-à-dire de la redevance et qui connaît des turbulences qui ont été largement relatées dans les médias. Ce rapport, qui procède principalement du contrôle de l'entreprise sur les exercices 2004 à 2013, s'appuie également sur des comparaisons avec des radios de service public étrangères qui se sont profondément transformées ces dernières années (BBC en Grande-Bretagne, DR au Danemark et RTBF en Belgique). Au terme de ses investigations, la Cour constate que l'entreprise est aujourd'hui confrontée à une situation financière critique, alors qu'elle doit faire face à des défis importants, et formule des recommandations. Aussi, il souhaite connaître son avis sur celle visant à mettre en place un système de comptabilité analytique plus fin pour en faire un outil d'aide à la décision.

Texte de la réponse

La huitième recommandation du rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à Radio France est la suivante : « mettre en place un système de comptabilité analytique plus fin pour en faire un outil d'aide à la décision ». Elle est adressée à Radio France. Dans le cadre du retour à l'équilibre financier de Radio France, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019 prévoit l'amélioration de sa performance et de sa gouvernance en passant par la modernisation des outils de gestion, en la dotant d'outils de reporting intégrés et pertinents. Les différentes composantes du schéma directeur des systèmes d'information de gestion défini par Radio France seront déployées à l'horizon 2018 dans le domaine des outils de comptabilité générale et de reporting budgétaire et analytique assortis d'une production intégrée d'indicateurs de gestion et de performance. Le COM prévoit en outre qu'une revue des actions menées en matière d'amélioration de l'information financière, de maîtrise des risques et d'exemplarité de la gestion sera réalisée annuellement devant le conseil d'administration.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81730

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4655

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1265